

Vérification sur la qualité du BCM au congé - soins aigus et réadaptation

Instructions pour remplir le formulaire de vérification sur la qualité du BCM au congé

Objectif de l'outil de vérification

L'outil est conçu pour les milieux de soins aigus et de réadaptation. Il a été élaboré pour permettre aux établissements d'évaluer la qualité de leurs pratiques par rapport au bilan comparatif des médicaments au congé et de déterminer les éléments nécessitant une amélioration de processus.

Méthode de collecte de données

- Un examen des dossiers effectué aussi près du jour de congé que possible.
- Recueillir des informations **mensuelles** sur tous les patients ou sur un sous-ensemble de ces derniers selon la recommandation de votre établissement. La collecte de données trimestrielle n'est pas recommandée avant que votre objectif ne soit atteint et maintenu pour trois (3) points de données consécutifs.

N° de patient

- Chaque ligne représente un patient qui est inclus dans la vérification.

Explication de chaque question

A. Congé vers : (sélectionner l'emplacement le plus approprié)

- Identifier l'emplacement de la destination après le congé pour chaque dossier vérifié. Les données fournies dans cette colonne, ainsi que les données du reste de l'outil permettront aux établissements d'identifier s'il y a des trajectoires de patients spécifiques qui nécessitent des améliorations de processus. Les établissements peuvent omettre cette question et ne seront pas pénalisés si elle n'est pas remplie.
- **Soins de longue durée** : congé vers un établissement de soins de longue durée ou de soins prolongés
- **Soins à domicile** : retour à domicile avec des soins à domicile en place
- **À domicile sans soins** : retour à domicile sans soins professionnels en place
- **Un autre centre de soins aigus** : le patient est acheminé vers un autre établissement de soins aigus
- **Autre** : le patient est acheminé vers un autre établissement, comme un centre de réadaptation, un foyer de retraite, en soins de répit ou tout autre établissement qui ne correspond pas aux options mentionnées ci-dessus.

B. BCM au congé effectué - Sélectionnez OUI, NON, S/O – aucun médicament à l'admission ou au congé

- Remplissez « **OUI** » - si le BCM au congé a été effectué conformément à la politique de l'établissement. Les données agrégées de cette colonne sont utilisées comme indication du « Pourcentage (%) de BCM au congé ». Cependant, nous vous recommandons d'utiliser ces données en combinaison avec les cinq éléments de qualité (colonnes C-H).
- Remplissez « **NON** » - si le BCM au congé n'a pas été effectué conformément à la politique de l'établissement.
- Remplissez « **S/O** » - **aucun médicament à l'admission ou au congé**, si le patient a été admis et a obtenu son congé à la maison sans aucun médicament. **ARRÊTER** la vérification et passer au

prochain patient.

C. Tous les médicaments sur le MSTP à l'admission sont comptabilisés dans la documentation sur les médicaments au congé (MPMPC) *. Sélectionnez OUI, NON, S/O – Pas de méd. à domicile.

- Remplissez « **OUI** » - si tous les médicaments sur le MSTP à l'admission ont été comptabilisés dans la documentation sur les médicaments au congé.
- Remplissez « **NON** » - si certains médicaments sur le MSTP à l'admission n'ont pas été comptabilisés dans la documentation sur les médicaments au congé.
- Remplissez « **Aucun MSTP à l'admission** » - s'il n'y avait pas de MSTP complété à l'admission ou qu'il ne se trouve pas dans le dossier.
- Remplissez « **S/O** » - **aucun médicament à l'admission ou au congé** - si, au moment de l'admission, le patient ne prenait aucun médicament à la maison ou à l'établissement précédent.

D. Y avait-il des divergences non résolues entre le dernier FADM de 24 heures (ou profil de médicaments) et le document sur les médicaments au congé (MPMPC)? Sélectionnez OUI, NON

- Remplissez « **OUI** » - s'il y a des divergences non résolues entre le dernier FADM de 24 heures (ou profil de médicaments) et le document sur les médicaments au congé (MPMPC), comme le nom, la dose +/- force, la voie ou la fréquence et que les divergences ne pouvaient être clarifiées auprès du prescripteur.
- Remplissez « **NON** » - s'il n'y a pas de divergences non résolues entre le dernier FADM de 24 heures (ou profil de médicaments) et le document sur les médicaments au congé (inclure les ordonnances les plus récentes dans le dossier).

E. Chaque médicament inscrit dans le document sur les médicaments au congé est documenté par son nom, sa dose, sa force, sa voie d'administration et sa fréquence. Sélectionnez OUI, NON.

- Remplissez « **OUI** » - si l'information exigée est complète.
- Remplissez « **NON** » - si l'information exigée est incomplète.

F. Le prescripteur a documenté la justification des médicaments ajoutés, modifiés et/ou cessés dans le document sur les médicaments au congé. Sélectionnez OUI, NON, S/O - aucun changement aux médicaments du MSTP

- Remplissez « **OUI** » - si la justification est documentée pour tous les médicaments modifiés et/ou cessés dans le document sur les médicaments au congé.
- Remplissez « **NON** » si la justification n'est pas documentée pour tous les médicaments modifiés et/ou cessés dans le document sur les médicaments au congé.
- Remplissez « **S/O - aucun changement aux médicaments du MSTP** » si, au moment du congé, les médicaments sur MSTP à l'admission n'avaient pas été modifiés ni cessés et qu'aucun nouveau médicament n'a été ajouté.

G. Le document sur les médicaments* au congé a été fourni et révisé avec le patient/l'aidant. Sélectionnez OUI, NON, Non documenté

- Remplissez « **OUI** » - si le document sur les médicaments au congé (par exemple, la liste des médicaments et des ordonnances à jour) a été fournie et révisé avec le patient/l'aidant.
- Remplissez « **NON** » - si le document sur les médicaments au congé (par exemple, la liste des médicaments et des ordonnances à jour) n'a PAS été fourni et révisé avec le patient/l'aidant.
- Remplissez « **Non documenté** » - s'il n'y a pas de documentation indiquant que le document sur les médicaments au congé a été fourni et révisé avec le patient /l'aidant.

H. Le document sur les médicaments au congé* a été communiqué aux prochains prestataires de soins de santé. Sélectionnez OUI, NON, Non documenté

- Remplissez « **OUI** » - si le document sur les médicaments au congé a été fourni aux prochains prestataires de soins de santé, par exemple, le médecin traitant, le coordonnateur des soins à domicile, le médecin ou le membre de l'équipe de soins de santé le plus responsable à l'établissement d'accueil.
- Remplissez « **NON** » - si le document sur les médicaments au congé n'a PAS été fourni aux prochains prestataires de soins de santé.
- Remplissez « **Non documenté** » - s'il n'y a pas de documentation indiquant que la document sur les médicaments au congé a été fourni aux prochains prestataires de soins de santé.

***Le document sur les médicaments au congé (ou meilleur plan médicamenteux possible au congé/(MPMPC) peut comprendre :** une liste à jour et précise des médicaments que le patient doit prendre suite au congé, une lettre de renseignements sur les médicaments de transfert ou un résumé au congé, une ordonnance de congé structurée, une grille d'informations du patient, une carte de format portefeuille ou un formulaire de BCM au congé (Trousse En avant 2017 – Le BCM en soins de courte durée, page 45). Chaque établissement doit déterminer les documents à vérifier pour chaque colonne.